

**CONTRIBUTION VOLONTAIRE OBLIGATOIRE - APPEL A COTISATION 2012****bordereau de déclaration de chiffre d'affaires, de montant des ventes ou de montant des achats et de paiement d'une cotisation provisionnelle.**

Cette cotisation est obligatoire en application de l'arrêté interministériel signé le 06.06.2011, publication au JO 17.06.2011

**Les redevables doivent retourner le bordereau dûment complété et s'acquitter de la cotisation provisionnelle due par chèque ou virement, à compter de la réception de ce bordereau dans les 30 jours à l'adresse suivante:****France Bois Forêt - Service Gestion - CVO - 45 avenue du Général Leclerc - 60509 Chantilly Cedex.**Pour tout renseignement, à l'occasion de cette cotisation appelez le **03 44 62 52 85** ou consultez [www.franceboisforet.fr](http://www.franceboisforet.fr) ou [www.boisforets.fr](http://www.boisforets.fr)  
"les modalités de paiement de la CVO" Une attestation de paiement sera délivrée automatiquement après encaissement.**Identification du redevable**

Votre N° FBF .....

**Vos coordonnées** - Identification complète: N° de SIRET complet, Raison sociale ou dénomination, identité du destinataire ou service... entrée-bâtiment-immeuble-résidence-ZI, numéro et libellé de voie, mention spéciale, code postal, localité ou cedex.N° de SIRET        Code APE    

Activité .....

e mail ..... @ .....

Téléphone fixe        N° de Portable        **Complétez les cases ci-dessous relatives à votre ou vos activités (voir la notice jointe)**

Par le montant du chiffre d'affaires global réalisé au cours de l'année civile précédente, le montant du chiffre d'affaires, des ventes ou des achats réalisés, au cours de l'année civile précédente, dans chacune des activités ci-dessous qui entrent dans le champ d'application de l'accord interprofessionnel

**Au titre de 2012****Professionnels grainiers, pépiniéristes et reboiseurs**  
base cotisation égale à 0,07%. (Voir notice page 2 - N° 1)**Producteurs forestiers** 0,50% sur bois sur pied. 0,33% sur bois abattus bord de route, hors frais de transport. 0,25% sur bois rendus usine. (Voir notice page 2 - N° 2)**Professionnels de l'exploitation forestière et de revente de bois ronds**  
base cotisation égale à 0,15%. (Voir notice page 3 - N° 3)**Activité de sciage, tranchage et mise en œuvre**  
base cotisation égale à 0,15%. (Voir notice page 3 - N° 4-5)**Activité de rabotage du bois**  
base cotisation égale à 0,10%. (Voir notice page 3 - N° 4-5)**Professionnels de la fourniture de bois et dérivés destinés à l'énergie ou à l'industrie** base cotisation égale à 0,15% ou 0,10%. (Voir notice page 3 - N° 6)**Professionnels de l'emballage**  
base cotisation égale à 0,10%. (Voir notice page 3 - N° 7)**Autres professionnels de la filière**  
base cotisation égale à 0,15%. (Voir notice page 4 - N° 8)**Collecte CVO par délégation (voir au dos pour les déclarations)** Sollicite un paiement fractionné pour CVO supérieure à 10 000 € (Voir notice page 1)**CA HTVA année de référence 2011 (hors transport)****Montant CVO à verser**Coût du transport : **TOTAL****TOTAL****Références du titre de paiement**

N° du compte de provenance du virement, joindre votre RIB .....

Date    

N° du chèque .....

Date    

à l'ordre de France Bois Forêt

**TOTAL****Vous êtes une ENTREPRISE:** la référence de votre virement doit être OBLIGATOIREMENT votre N° SIRET ou N° contributeur FBF.**Notre RIB pour les virements à : Crédit agricole d'Ile-de-France**

Code Banque	Code guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
18206	00280	60286805841	38
Domiciliation : PARIS C.AFF.RENNES			
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1820	6002	8060 2868 0584 138
BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882			

Titulaire du compte: France Bois Forêt ENTREPRISES -10, avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS

Vos observations:

 Si vous avez cessé votre activité définitivement (joindre un extrait Kbis obligatoirement), cochez cette case et indiquez la date de cessationDate    

jour mois année

cachet de l'entreprise

Certifié conforme le:

Signature

## Versement de la collecte CVO par délégation

### **Par délégation:**

Indiquez le montant des cotisations collectées pour le compte des propriétaires forestiers vendeurs, organisateurs ou responsables de la vente de bois rond.

(On entend par bois rond tout bois sur pied ou qui n'a fait l'objet que d'une exploitation et d'un transport éventuel, sans mise en œuvre).

<b>Rappeler OBLIGATOIREMENT vos activités ou services, raison sociale, des délégataires</b>	<b>Au titre de 2012</b>	
	<b>CA HTVA</b> année de référence 2011 (hors transport)	<b>Montant CVO à verser</b>
<b>Coût du transport : TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	

cachet de l'entreprise

Certifié conforme le:

--	--	--	--	--	--	--	--

Signature

### Références du titre de paiement

**le montant de la cotisation collectée auprès des propriétaires est à reverser à FRANCE BOIS FORÊT.**

N° du compte de provenance du virement, joindre votre RIB ..... **Date**

N° du chèque ..... **Date**

à l'ordre de France Bois Forêt

**Vous payez par délégation:** la référence de votre virement doit être OBLIGATOIREMENT votre N° SIRET ou N° contributeur FBF.

**Notre RIB pour les virements à : Crédit agricole d'Ile-de-France**

Code Banque	Code guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
18206	00280	60286806417	56
Domiciliation : PARIS C.AFF.RENNES			
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1820	6002	8060 2868 0641 756
BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882			

Titulaire du compte: France Bois Forêt Propriétaires forestiers  
10, avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS